

Prise en charge par les premiers intervenants de cas soupçonnés ou confirmés de maladie à virus Ebola

VERSION 2.1 : 16 décembre 2014

Approbation :

- Groupe de travail provincial sur l'état de préparation en cas de maladie du virus Ebola (version 2.0) : 18 novembre 2014
- Groupe de travail provincial sur l'état de préparation en cas de maladie du virus Ebola (version 2.1) : 17 décembre 2014

Consultations :

- Bureau du médecin-hygiéniste en chef

Ministère de la Santé

Prise en charge par les premiers intervenants de cas soupçonnés ou confirmés de maladie à virus Ebola

Le ministère de la Santé a émis les lignes directrices intérimaires suivantes pour soutenir la prise en charge de cas soupçonnés ou confirmés de maladie à virus Ebola (MVE) liés à l'épidémie de la MVE en Afrique de l'Ouest en 2014. Un petit nombre de cas liés à l'épidémie sévissant dans les régions touchées pourrait apparaître au Canada, chez des personnes ayant voyagé dans les régions touchées ou chez d'autres personnes ayant été en contact avec elles. Il est probable que ces personnes recevront un diagnostic clinique et seront hospitalisées.

Des mesures renforcées sont en place aux frontières internationales pour détecter les voyageurs en provenance de pays où la transmission du virus Ebola a lieu. On interdira aux voyageurs symptomatiques ayant reçu un diagnostic possible de la maladie à virus Ebola de poursuivre leur voyage. Ils seront placés en isolement dans un hôpital situé à proximité. On permettra aux voyageurs asymptomatiques de continuer leur voyage, mais ils devront se rapporter à la Santé publique. Cette dernière contrôlera pendant 21 jours l'apparition des signes de la maladie chez ces personnes. Avec des mesures renforcées aux frontières, il est improbable qu'un voyageur puisse arriver au N.-B. sans que la Santé publique soit mise au courant. D'autres points de soins de santé effectueront le dépistage initial des symptômes ainsi que des antécédents de voyage et d'exposition. Il est possible que les premiers répondants constituent le premier contact des cas potentiels. Le texte suivant donne un aperçu de la maladie à virus Ebola ainsi que des risques et des précautions recommandées.

Transmission

Le virus Ebola se transmet par contact direct et indirect avec des fluides ou des tissus corporels infectés. Le virus pénètre dans l'organisme par les lésions cutanées et par les muqueuses. La dose infectieuse du virus Ebola est minime. Le virus Ebola ne se transmet pas par la voie aérienne. Les personnes affectées sont contagieuses seulement une fois qu'elles présentent des symptômes.

La transmission peut se produire par :

- contact direct avec le sang ou les fluides corporels (**tous** les fluides corporels sont contagieux), les muqueuses ou des lésions de la peau;
- contact indirect avec des surfaces ou du matériel servant aux soins des patients et qui ont été contaminés par du sang ou des fluides corporels.

Notification

- Le dépistage de l'Ebola a été intégré aux protocoles de répartition des ambulances (CGCM) afin de permettre la notification et la mise en œuvre de mesures de prévention et de contrôle des infections ainsi que de directives particulières sur les destinations.
- Le service de répartition des ambulances (CGCM) peut communiquer avec le service 911 (CPASP) en moins de 90 secondes afin d'alerter les policiers, les pompiers ou les agents de la GRC qui arrivent les premiers sur les lieux.

Dépistage

Il est possible que vous deviez obtenir les renseignements de plusieurs sources : le client, d'autres personnes ou par l'observation. Les premiers répondants doivent demander si le client a au moins un des symptômes suivants :

- fièvre (fièvre ou apparence de fièvre ou historique de fièvre)
- fatigue extrême ou faiblesse
- douleurs musculaires
- maux de tête
- yeux injectés de sang
- maux de gorge
- douleurs abdominales
- vomissements
- diarrhée pouvant être sanglante
- saignements inexplicables
- éruption cutanée ou rougeurs sur le torse

LISTE DES PAYS AFFECTÉS
Guinée, Libéria et Sierra Leone

Dans l'affirmative, il faut obtenir des renseignements au sujet de ses déplacements, plus particulièrement :

- Le client est-il allé dans les régions de transmission active de la MVE dans les 21 jours précédant l'apparition des symptômes?

OU

- Le client est-il venu en contact avec une personne chez qui les symptômes sont apparus dans les 21 jours précédant un déplacement dans les régions touchées?

Si les critères mentionnés ci-dessus sont satisfaits, les premiers intervenants doivent communiquer avec le Centre provincial de communications mobiles (CPCM) pour joindre le médecin-hygiéniste régional en

disponibilité, obtenir des conseils supplémentaires et une évaluation des risques.

Précautions (si vous êtes informé de la possibilité d'une maladie à virus Ebola)

- Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène des mains
- Gardez une distance d'au moins 1 mètre du client et de l'environnement adjacent, incluant le sang et les fluides corporels
- Évitez de toucher ou de s'appuyer sur des objets contaminés
- Uniquement du personnel ayant la formation adéquate et de l'équipement de protection personnel spécifique à la maladie à virus Ebola devrait approcher le client et l'environnement adjacent au client.